

PRÉSENTATION DU CABINET

Le **cabinet Allocations et conseils** est une SAS au capital de 78 450 €, Immatriculée au RCS PARIS sous le numéro 823 517 651 Son siège social est situé au social 11 rue Tronchet - 75008 PARIS. NAF/APE : 7022 Z

Actionnariat

Le **cabinet Allocations et conseils** est détenu à 10,07 % par la société de gestion Dauphine AM.

Le **cabinet Allocations et conseils** est détenu à 10,07 % par la société Holding Anail Investment BV qui détient la société de Gestion MNK Partner.

Le **cabinet Allocations et conseils** dispose d'une grande expérience dans le domaine du conseil patrimonial destiné aux particuliers, comme aux professionnels. Ses dirigeants, Messieurs **Olivier BLITZ et NICOLAS BARRÉ** ont en outre acquis, une parfaite maîtrise aussi bien des stratégies patrimoniales que des produits d'assurances, de la prévoyance, et de l'assurance santé. Le cabinet officie également dans le conseil en investissements financiers. Le cabinet entend apporter un service d'accompagnement unique et personnalisé en vue de satisfaire l'ensemble de ses clients.

<u>Liste des intermédiaires habilités à distribuer des solutions en partenariat avec Le cabinet Allocations et Conseils :</u>

Le cabinet Allocations et conseils n'a aucun mandataire.

Nos prestations

Le **cabinet ALLOCATIONS ET CONSEILS**, après analyse des informations recueillies auprès de ses clients et de ses prospects, procède principalement à :

- Du Conseils en Investissements Financiers ;
- Du Courtage en assurances de personnes ;
- De l'Audit et du Conseil en protection sociale ;
- De l'Audit et du Conseil en stratégie retraite ;
- De la Gestion de budget.



STATUTS LÉGAUX, AGRÉMENTS ET AUTORITÉS DE TUTELLE

Afin de garantir un cadre de sécurité à nos clients, et de nous astreindre à travailler dans les règles de l'art, toutes les accréditations pour chaque profession ont été obtenues. Ces accréditations sont la garantie, pour nos clients, de notre volonté de respecter les réglementations en vigueur et de notre capacité professionnelle dans ces domaines.

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des intermédiaires en assurance, Banque et finance (ORIAS) sous le numéro 16006461.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation, au titre des activités suivantes, sur le site de l'Orias : https://www.orias.fr

CIF (Conseil en Investissements Financiers): Le cabinet Allocations et Conseils fournit des conseils en investissement de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF. Il est enregistré sous le numéro Eoo8524 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI CIF) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier:

17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

adresse internet:

www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

COA (Courtier en assurances ou de réassurance) : Le cabinet Allocations et Conseils exerce son activité de courtage d'assurance conformément à l'article L.521-2 (courtier catégorie B) du code des assurances.

Catégorie contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution Adresse courrier :

ACPR - 4 place de Budapest 75436 - Paris cedex 09

Adresse internet:

https://acpr.banque-france.fr/

Démarcheur bancaire ou financier : Monsieur Olivier BLITZ est habilité à démarcher pour le compte de la société SALAMANDRE AM.

Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.



STATUTS LÉGAUX, AGRÉMENTS ET AUTORITÉS DE TUTELLE

Vos conseillers disposent, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de :

AIG Europe SA

– Succursale en France situé au Tour CB21 – 16 Place de l'Iris – 92400 Courbevoie.

Numéro de police : 2401.200/RD00616050Y-

Garantie Financière : Numéro de Police : -

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :	300 000 €	1 500 000€	-	-
Garantie financière :	115 000 €	-	-	-

Vos conseillers se sont engagés à respecter intégralement le code intérieur de leur association professionnelle.



PARTENAIRES DU CABINET (Assureurs, banques, promoteurs...)

NOM	ASSURANCE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
AXA	Retraite-Assurance vie	Convention de Courtage	Commissions
CARDIF	Emprunteur-Épargne retraite - Assurance vie	Convention de Courtage	Commissions
ENTORIA	Santé-Prévoyance-Emprunteur-	Convention de Courtage	Commissions
MMA	Retraite-Assurance vie-	Convention de Courtage	Commissions
ONE LIFE	Assurance vie Luxembourgeoise	Convention de Courtage	Commissions
VIE PLUS	Retraite-Assurance vie-	Convention de Courtage	Commissions
VITIS LIFE	Assurance vie Luxembourgeoise	Convention de Courtage	Commissions
UNEP	Retraite-Assurance vie	Convention de Courtage	Commissions
NOM	ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
SALAMANDRE AM	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
DAUPHINE AM	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
MNK PARTNER	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
NOM	PROMOTEURS	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
-	-	-	-

Conformément aux dispositions de code des assureurs, vous pourrez obtenir avec le concours de **ALLOCATIONS ET CONSEILS** qui s'engage à vous assister dans leur obtention, la communication d'informations plus précises auprès d'établissements bancaires, fournisseurs et Compagnie d'assurances.

La liste complète des autres compagnies vous sera communiquée sur simple demande.



MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU CABINET

Concernant les solutions d'investissement en assurance-vie :

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le cabinet est rémunéré sur la totalité des frais d'entrée, après déduction de la part acquise à l'assureur et/ou la société qui nous autorise à commercialiser le produit. Le montant de ces frais s'élève au maximum à 5 % sur chaque versement sur lesquels 0.50% sont conservés par l'assureur ; auquel peut s'ajouter une fraction des frais de gestion d'un montant maximal de 1,50% par an.

Concernant les solutions d'investissement en assurance retraite :

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le cabinet est rémunéré sur la totalité des frais d'entrée, après déduction de la part acquise à l'assureur et/ou la société qui nous autorise à commercialiser le produit. Le montant de ces frais s'élève au maximum à 5% sur chaque versement sur lesquels 0.50% sont conservés par l'assureur ; auquel peut s'ajouter une fraction des frais de gestion d'un montant maximal de 1,50% par an.

Concernant les solutions d'assurance :

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le cabinet est rémunéré sur les commissions prévues pour la commercialisation des différents contrats que ce dernier distribue :

• A l'heure actuelle le cabinet ne distribue pas ce type de solutions d'assurance



MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU CABINET

Suivi patrimonial:

Pour cet acte, le cabinet Allocations et Conseils est d'ores et déjà rémunéré par une fraction des frais de gestion relative aux contrats distribués, ainsi qu'une fraction des rétrocessions des supports choisis dans ces contrats.

Ordre de mission spécifique :

Le cabinet peut être amené à percevoir des honoraires sur les missions de conseil qu'il effectue. Les honoraires sont calculés sur la base des tarifs de conseil présentés sur le tableau ci-dessous

Le mode de rémunération du conseiller professionnel est défini comme suit selon les cas : TARIFS CONSEILS – HONORAIRES – (avec TVA et Prix Net)					
HT	TTC (TVA 20%)				
250 €	300 €				
1 500 €	1 800 €				
7 000 €	8 400 €				
HT	TTC (TVA 20%)				
1 250 €	1 500 €				
2 500 €	3 000 €				
450 €	540 €				
750 €	900 €				
	(avec TVA et Prix Net) HT 250 € 1 500 € 7 000 € HT 1 250 € 2 500 € 450 €				



MODE DE COMMUNICATION

La communication entre la société ALLOCATIONS ET CONSEILS et le client pourra avoir lieu selon les modalités suivantes :

- Conversations téléphoniques au 09 86 78 71 61 (standard téléphonique)
- Conversations téléphoniques au 06 31 99 99 18 06 60 43 57 54
- Mail sur la boite : o.blitz@allocationsetconseils.fr
- Rendez-vous physique chez le client / au bureau également
- Rendez-vous téléphoniques / visioconférence / Logiciel A&C Pro® :

sur https://allocations.aetc.pro/

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Conformément à l' Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017

Pour toute réclamation Vos conseillers peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : ALLOCATIONS ET CONSEILS 11 Rue Tronchet – 75008 PARIS

Par tel: 06 31 99 99 18

Par mail: o.blitz@allocationsetconseils.fr

Vos conseillers s'engagent à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.



SAISIR UN MÉDIATEUR

SAISIR UN MÉDIATEUR

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'ANACOFI

92 rue d'Amsterdam

75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

Site internet:

https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-delamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulezdeposer-une-demande-de-mediation Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet:

https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso

62 rue Tiquetonne

75002 PARIS

https://www.anm-conso.com/site/particulier.php

REGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Vous avez émis le souhait d'obtenir une réponse d'un professionnel contrôlé exerçant une activité règlementée.

Conformément au principe de la loi de 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous rappelons que les collectes d'informations ainsi que leurs exploitations sont effectuées dans votre intérêt et ont pour finalité de permettre au professionnel de fournir un conseil adapté à votre problématique. La qualité de son travail dépendra étroitement de l'exactitude et de l'exhaustivité de vos réponses à ces questionnaires.

Si vous ne communiquez pas les informations requises, Votre conseiller ne pourra pas poursuivre sa mission et devra s'abstenir de vous recommander les opérations, instruments et services relevant de son activité. Il ne pourra en outre vous fournir qu'une simple prestation d'information.

Les informations recueillies seront enregistrées dans un fichier informatisé par le **cabinet ALLOCATIONS ET CONSEILS** pour connaître votre situation familiale, financière et patrimoniale.



REGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pendant la durée de l'exécution de nos prestations sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou règlementaire

Conformément à la loi « informatique et liberté », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en envoyant un email à l'adresse suivante : o.blitz@allocationsetconseils.fr

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : https://conso.bloctel.fr/

Afin de répondre au mieux aux intérêts de nos clients, nous tenons à vous préciser que notre cabinet s'est doté d'un outil en ligne d'aide à l'élaboration et à la gestion des dossiers de ses clients. Nous sommes par conséquent amenés à utiliser le logiciel « A&C pro® » afin de répertorier et de traiter l'ensemble des informations utiles que nous recueillons de la part de nos clients.

En signant ce document, vous acceptez expressément que l'ensemble des informations que vous communiquez pour le compte de notre cabinet, soient traitées et analysées par ce logiciel.

Vos informations personnelles sont collectées en ligne via les formulaires « A&C Pro » et sont destinées à l'usage exclusif du cabinet cabinet ALLOCATIONS ET CONSEILS, pour la gestion de vos données et de ses partenaires conventionnés, en ce qui concerne la gestion et le suivi de vos souscriptions de contrats d'assurance ou d'investissements. Les informations recueillies pourront être utilisées par le cabinet ALLOCATIONS ET CONSEILS, tout comme ses partenaires pour vous transmettre, dans le respect des textes en vigueur, des informations relatives à vos contrats ou à des offres commerciales adaptées à votre situation. Ces démarches pourront être effectuées par tous les moyens de communication existants quels qu'ils soient (notamment par courrier postal et/ou électronique, téléphone...).





DATE ET SIGNATURE

Le client reconnaît qu'un exemplaire du document d'entrée en relation lui a été remis et qu'il a donné son consentement au traitement de ses données personnelles.

Le client	ALLOCATIONS ET CONSEILS
Fait à :	Fait à :
Date :	Date :
Signature :	Signature :

Document remis en 2 exemplaires (dont 1 conservé par ALLOCATIONS ET CONSEILS)